REFRAM
Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

Questionnaire sur la transition numérique

Tunis – 6 et 7 septembre 2019 – 6ème Conférence des Présidents

Rappel du contexte

Accord régional de Genève signé le 16 juin 2006 (GE06) :

- Fin de la transition vers la radiodiffusion numérique des services terrestres de télévision au plus tard le **17 juin 2015** pour l'ensemble de la région 1 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), dont font partie l'ensemble du continent africain, le Moyen-Orient, la Russie et l'Europe.

- Un délai supplémentaire dérogatoire a été prévu dans l'accord pour la radiodiffusion en bande III, dont la date limite de numérisation est décalée au **17 juin 2020**

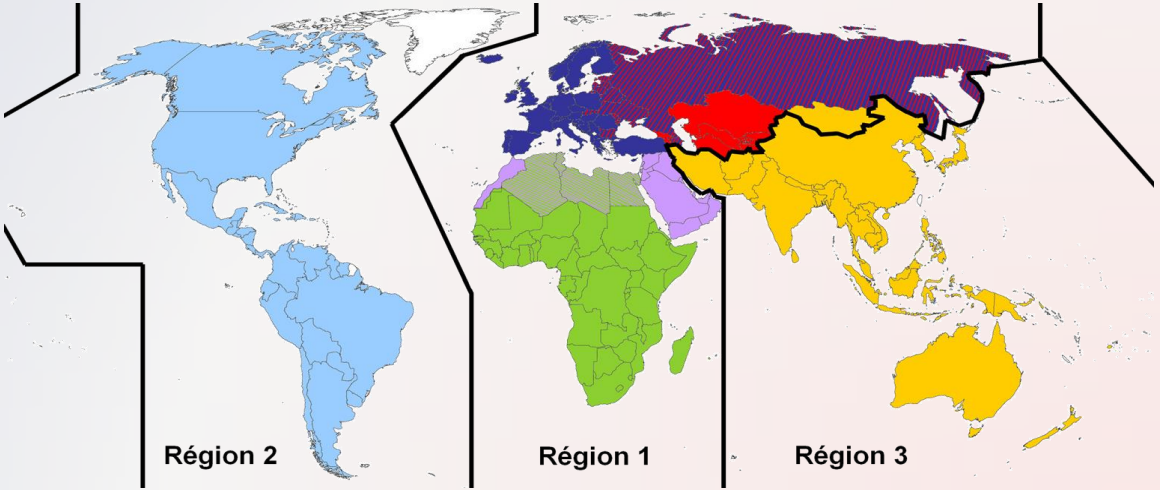

Plan d'action 2018 - 2019

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

III. Autres thématiques

1. Transition de la diffusion hertzienne analogique de programmes radio/tv vers la diffusion numérique

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, France) se propose de prendre en charge le volet « Transition numérique » de la feuille de route, mais aussi, plus largement, la nécessaire évolution de la régulation audiovisuelle dans un environnement numérique.

Contexte
Dans la perspective de l'échéance du 17 juin 2020 pour le passage au tout numérique (PATN) sur le continent africain, il sera procédé à un recensement des besoins spécifiques des régulateurs audiovisuels concernés
Objectif
Ce recensement des besoins spécifiques des régulateurs audiovisuels a pour objectif de permettre une éventuelle action coordonnée du REFRAM permettant aux membres de contribuer au mieux à la réussite de ce processus dans le cadre des compétences respectives.
Moyens de mise en œuvre
Le CSA se propose de préparer et de faire circuler en 2018 auprès des membres , un questionnaire permettant d'établir un état des lieux synthétique de l'avancée du processus du PATN et de recenser les éventuels besoins des régulateurs en ce domaine. Une telle initiative aboutirait à la remise au Réseau, au 1e semestre 2019, d'un document consolidé permettant l'organisation d'actions bilatérales ou multilatérales de soutien auprès des régulateurs concernés au cours de l'année 2019.
Activités (manifestations/supports)
- Mise à disposition d'un document consolidé destiné à servir de base de discussion pour la mise en place d'activités ultérieures.

Chronologie

Printemps 2019 :	élaboration du questionnaire par les services du CSA
7 juin 2019 :	diffusion du questionnaire aux membres du REFRAM concernés
Début juillet :	13 instances se sont manifestées
Fin août :	9 questionnaires retournés
6 septembre 2019 :	Point d'étape à la Conférence des présidents.

Résultats

1. Processus placé sous l'égide d'un organisme de pilotage spécifique

- Gouvernement, régulateur de l'audiovisuel, régulateur des télécommunications, organisme en charge de la gestion du spectre des fréquences.

2. Rôle du régulateur tourné vers la gestion des éditeurs et des multiplex

- La place du régulateur de l'audiovisuel dans les différents dispositifs n'est pas systématiquement précisée mais pour la plupart, leur intervention se situe au niveau des éditeurs des services, auxquels ils accordent des licences (payantes) et dont ils contrôlent les programmes, ainsi qu'au niveau de la composition des multiplex et de la numérotation logique des services. L'assignation des fréquences dépend étroitement d'un autre organisme d'état à l'avis duquel le régulateur de l'audiovisuel doit se conformer

Résultats

3. Etat d'avancement variable d'un pays à l'autre

- Deux ont quasiment achevé la transition tandis que d'autres recherchent des financements afin de dépasser le stade théorique, au mieux expérimental, du processus.

4. Une bascule progressive pour garantir la continuité de service

- Certains conservent la diffusion d'une chaîne nationale en analogique sur l'ensemble du territoire jusqu'à l'achèvement du processus, les autres chaînes étant déjà numérisées, tandis que d'autres pays ont préféré un processus territorialisé ou lié au taux d'équipement des foyers.

Résultats

5. Aspects techniques

- Choix de la norme de transmission DVB-T2 majoritaire, un seul cas d'utilisation du DTMB ;
- Utilisation de la norme de compression MPEG-4 (H.264) majoritaire ; peu d'usage du HEVC (H.265) ;
- Diffusion de l'ensemble des chaînes existantes sur 1 à 2 réseaux selon les besoins (de 10 à 25 chaînes par multiplex) ;
- Simple définition privilégiée, encore peu de haute définition ;
- Assez peu de nouveaux services mais des services de radio parfois ;
- Parfois des services supplémentaires comme le guide électronique des programmes ou le sous-titrage ;

Quels besoins sont exprimés ?

➢ Besoins techniques concernant la transmission des signaux

- Disposer de matériels d'analyse des signaux émis : analyseur de spectre (recherche de brouillages ou d'émissions non conformes, voire non autorisées) et mesure de niveau de champ (force et qualité du signal dans la zone de diffusion) ;

➢ Besoins techniques concernant l'observation et l'archivage des programmes

- Matériels de réception et d'enregistrement des programmes ;

➢ Besoins de formation

- Gestion du spectre ;
- Organisation des procédures d'autorisation ;
- Méthodologie d'observation des programmes.

Merci de votre attention !